Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 55 (1947)

Heft: 4

Artikel: Heurs et malheurs d'un professeur vaudois : Jean-Samuel Mercanton : 1794-1871

Autor: Mercanton, Félix

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-43052

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Heurs et malheurs d'un professeur vaudois

JEAN-SAMUEL MERCANTON

1794-1871

Jean-Samuel Mercanton naquit au Crotet sur Riex le 29 juin 1794. Sa famille, établie depuis le XVe siècle à Lavaux, était originaire d'Albano, bourgade située entre Vercelli et Novare. Vignerons de père en fils, ils avaient acquis des vignes de l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon. Le père de Jean-Samuel, riche de six enfants, trois garçons et trois filles, quitta le Crotet vers la fin du XVIIIe siècle pour s'établir à Vevey, où il avait plus de facilité pour élever sa nombreuse famille. Ce vigneron possédait une solide instruction pour l'époque et développa chez ses enfants le goût de l'étude. Ses fils aînés, Louis et Charles, nés vers 1777 et 1779, attirés probablement vers la carrière des armes par les généraux Boinod et Reynier qui habitaient alors Vevey, s'établirent à Grenoble, où Louis fut capitaine d'artillerie et Charles entrepreneur en chef des chauffages et des transports de la 7e division militaire. Avec le général Boinod, il reçut à l'Hôtel des Trois-Dauphins de Grenoble, Napoléon Ier à son retour de l'île d'Elbe.

Ces deux frères alors dans une situation assez brillante firent venir à Grenoble leur cadet Jean-Samuel, de quinze ans plus jeune, pour lui faire un avenir. Nous le voyons en 1808 au lycée de Grenoble, où il fut le camarade du futur maréchal Randon, gouverneur de l'Algérie (1795-1871). Son lycée terminé, il se présenta à l'examen d'entrée à l'Ecole polytechnique où, seul Suisse, après G.-H. Dufour, il fut admis et entra le 1er novembre 1813. Comme élève de Polytechnique, il participa à la défense de la barrière du Trône lors du siège de Paris par les Alliés, le 30 mars 1814. Obligés de se retirer, les polytechniciens rejoignirent Napoléon à Fontainebleau. Il fut un de ceux qui

escortèrent l'impératrice Marie-Louise de Blois à Beaugency, après l'abdication de l'empereur (6 avril 1814).

J.-S. Mercanton continua ses études sous Louis XVIII, à l'école royale polytechnique. Son intention était d'entrer dans l'armée, aussi salua-t-il avec enthousiasme le retour de Napoléon qui, le 21 mars 1815, le lendemain de son arrivée à Paris, passe en revue les élèves de la célèbre école dans la cour des Tuileries. Waterloo rompit sa carrière. Il termina ses études à l'Ecole polytechnique en 1816 et put entrer à l'école des Mines. Grâce à F.-C. de la Harpe qui s'intéressait à son jeune compatriote (voir la *Revue historique vaudoise* de juillet-septembre 1945), il put obtenir de son canton une avance « de 2400 fr. payables en deux moitiés et remboursables en dix ans sans intérêt ». Cette somme lui permit de terminer ses études à l'Ecole des Mines en 1819, de faire un voyage d'études et de suivre les cours de l'Ecole de Freyberg (en Saxe). Rentré à Lausanne en 1820, riche d'un bon bagage scientifique après avoir suivi les cours des premiers savants de l'époque : Gay-Lussac, Berthelot et Guiton-Morveau, il eut la chance inespérée de se rendre immédiatement utile à son pays.

A cette époque (1820) la chaire de chimie et minéralogie à l'Académie de Lausanne était tenue par Henri Struve (1751—1826) qui joua un grand rôle dans le Lausanne de la fin du XVIIIe siècle (voir Eug. Olivier, *Médecine et Santé*, pages 260 et 1055). Or, en 1820, Struve, malade, demanda un suppléant au Conseil d'Etat. Cette autorité, dont Mercanton était en quelque sorte l'obligé, sachant qu'il avait terminé ses études en France et en Allemagne, le proposa comme « suppléant » provisoirement, pour une année. Son traitement est fixé à 1000 fr. par an, dont 600 fr. seront payés par le professeur Struve et 400 fr. par l'Etat. Le recteur de l'Académie, Develey (1754-1839), professeur de mathématiques et d'astronomie, précise bien que J.-S. Mercanton ne remplace le professeur Struve que comme professeur de chimie et de minéralogie, mais non comme inspecteur des Salines. Il donnera six leçons par semaine et sa lettre ajoute :

« Nous ne doutons en aucune manière, Monsieur, ni de votre zèle, ni de vos connaissances, qui vous ont déjà acquis quelque réputation, ni par conséquent de vos talents et des succès que nos étudiants obtiendront par vos soins. Il était juste qu'un homme aussi distingué

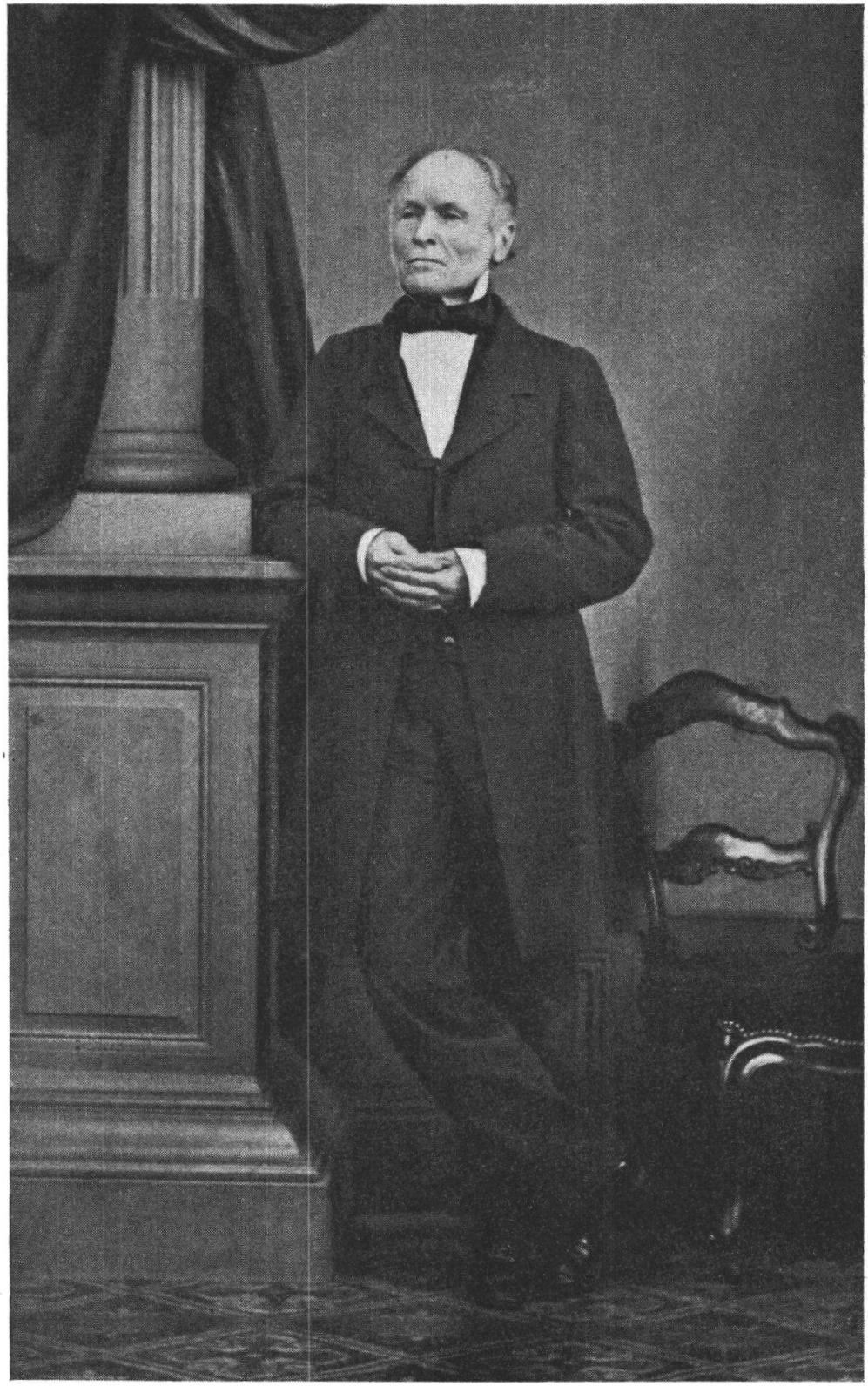

JEAN-SAMUEL MERCANTON
1794-1871

que Monsieur Struve et qui compte au rang des premiers chimistes, trouvât un suppléant qui pût le satisfaire.

L'Etat avait racheté le « Cabinet de Chimie » du professeur Struve et le professeur suppléant est invité à en faire l'inventaire. Ce cabinet est sous la surveillance des professeurs, qui l'autorisent à donner un cours particulier de chimie, dans le local et avec les instruments qui appartiennent à l'Etat.

« Cette permission est accordée avec d'autant plus de plaisir que les membres de notre compagnie (les professeurs) qui ont visité dernièrement votre cabinet et votre laboratoire nous ont fait un rapport très satisfaisant. » Et plus loin, un extrait du procès verbal du conseil académique reconnaît : « que ce suppléant a montré dans l'exercice de ses fonctions beancoup de zèle et d'assiduité ; on a appris de nouveau avec plaisir que M. Mercanton continue à se livrer à des travaux particuliers et intéressants relatifs aux sciences qu'il enseigne. »

Le landaman Henri Monod (1753-1833) fut assez marri que ce jeune professeur déclinât l'offre de donner des leçons de mathématiques à son petit-fils :

Je conçois, Monsieur, que cette première année votre temps doive êtra absorbé par les cours importants que vous êtes appelé à donner, mais dans la suite et lorsque vos cahiers étant faits, la tâche sera plus légère, je ne verrois pas pourquoi vous vous feriés *(sic)* le moindre scrupule d'enseigner à côté de la partie que vous préférés *(resic)* toute autre qui vous est familière et entr'autres les mathématiques, si sans vous donner trop d'occupation, elle ajoute à vos ressources. A votre âge surtout, ce dernier article n'est pas à négliger ; il faut moissonner quand on est jeune et qu'on le peut et il faut le faire d'autant plus volontiers qu'en se procurant par là un avantage, on se rend utile au public, etc. »

Lettre mi-poivre, mi-sucre d'un grand-père déçu, mais au courant, par sa haute situation à l'exécutif, de la modeste situation financière que l'on offrait à un ancien polytechnicien ayant rêvé de devenir un officier du grand Empereur !

Malgré tous les éloges que renferment ces rapports et ces lettres, Samuel Mercanton a dû souffrir dans son amour-propre de l'étroitesse de vue de ses concitoyens et de la surveillance continue dont il était l'objet. C'est ce dont se plaignait déjà F.-C. de la Harpe. On est surpris aussi de la longue période de

suppléance qu'il eut à subir. Durant sept ans il dut attendre non pas que Struve donnât sa démission, mais qu'il mourût, pour qu'on se décidât à lui donner un successeur.

Entre temps, le jeune professeur ne perdait pas une occasion d'étendre ses connaissances. Invité en 1825 à faire un voyage en Auvergne, il fallut demander un congé au Conseil académique qui le lui accorda en ces termes :

Il a lu (le Conseil) avec beaucoup d'intérêt que vous aviez su mériter l'estime d'une famille étrangère distinguée par son amour pour les sciences et elle vous félicite d'avoir trouvé une occasion aussi heureuse de parcourir une contrée si intéressante pour l'étude de la geognosie.

On ne saurait être plus paternel.

L'année suivante Samuel Mercanton a suivi les conseils du landaman Monod. Il cherche à augmenter ses ressources. Aussi le Conseil d'Etat lui écrit-il non moins paternellement :

« Le Conseil d'Etat a pris connaissance d'un rapport que lui a transmis le Conseil académique au sujet du cours élémentaire de mathématiques que vous avez donné l'hiver dernier à de jeunes artisans... Il me charge de vous exprimer sa satisfaction à ce sujet et de vous transmettre ci-joint un témoignage par un bon de 100 fr. qu'il vous a accordé à titre de gratification ».

Le professeur Henri Struve mourut le 29 septembre 1826 à l'âge de soixante-quinze ans. La place était donc vacante. Il semblait qu'après six ans de suppléance, Samuel Mercanton dût être nommé. Mais les sacro-saints règlements académiques prévoyaient un concours. Mercanton fut le seul candidat. Néanmoins, malgré qu'il eût donné toute satisfaction au Conseil d'Etat et au Conseil académique, il dut se plier aux épreuves qui comportaient :

1. Une dissertation dont le sujet devait être donné en séance académique. Quinze jours lui étaient accordés pour l'élaboration de celle-ci.
2. Il devait donner une leçon à midi, dont le sujet était donné le même jour à six heures du matin.
3. Une composition devait se faire à huis-clos.
4. Les épreuves se terminaient par une « dispute ».

La dissertation portait sur la théorie de la combustion. Elle fut imprimée. Après la théorie de la phlogistique de de Stahl, l'auteur décrit la découverte de l'oxygène par Lavoisier en 1774, la décomposition de l'eau par l'électricité, la transformation des corps composés en corps simples. Il rappelle un fait qui a donné lieu, beaucoup plus tard, à l'invention de l'ampoule électrique.

Il y eut encore trois thèses sur la minéralogie et la géologie, entr'autres sur les blocs erratiques.

Après toutes ces épreuves, le Conseil d'Etat envoya à S. Mercanton, le 23 août 1827, un arrêté en trois articles :

ART. 1. — Monsieur Samuel Mercanton, de Riex, est nommé professeur de chimie et minéralogie dans *(sic)* l'Académie de Lausanne.

ART. 2. — Il jouira des bénéfices attachés à cette place comme il est tenu d'en remplir les fonctions conformément aux lois et règlements.

ART. 3. — Le présent arrêté sera remis à Monsieur S. Mercanton lors de son installation et après qu'il aura prêté le serment prescrit par la loi.

Et comme il fallait bien vivre, il est avisé :

que le receveur de Lausanne vient de recevoir l'ordre de vous payer la pension *(sic)* attachée au poste de professeur de chimie, sur le pied fixé par l'article 14 de la Résolution du Grand Conseil du 30 mai 1806, savoir, *neuf cents francs* en argent et *trente* sacs de froment. Ces trente sacs, réduits à la nouvelle mesure vaudoise, équivalent à *deux cent quarante trois* quarterons, *soixante-quatre* copets.

Enfin, il avait un poste fixe et allait pouvoir se livrer à ses travaux favoris sans souci du lendemain. Très soucieux de se perfectionner dans les sciences naturelles, déjà à Paris en 1817, il s'était fait recevoir membre de la Société helvétique des Sciences naturelles, à l'instigation de F.-C. de la Harpe, qui lui avait fait faire la connaissance des savants suisses de l'époque, entre autres de de Saussure. En 1823 il devient secrétaire de F.-C. de la Harpe, qui était président de la Société vaudoise des Sciences naturelles. Plusieurs lettres de F.-C. de la Harpe prouvent sa belle activité dans ce domaine : organisation de séances, recherches de conférenciers. J.-S. Mercanton était souvent invité chez

son président en compagnie de Charles Monnard, d'Arlaud, de Chavannes, de Louis Gillieron, professeur de physique. Mercanton se fit aussi recevoir de la Société vaudoise d'Utilité publique, dont A. Gindroz était le président et F. Pidou le secrétaire.

L'installation du nouveau professeur eut lieu le 4 janvier 1828, en même temps que celle de Louis Rodieux (1802-1836) professeur de langue et littérature grecque. Ce fut le professeur César Dufournet (1790-1870), recteur de l'Académie, qui prononça le discours d'installation. Il fit ressortir l'influence qu'eut sur le développement scientifique du nouveau professeur ses études à la « célèbre » école polytechnique toute vivante du souvenir des Monge et des Berthollet et ensuite à cette école de Freyberg, où naguère Werner enseignait avec les Humboldt, les de Buch, les de Charpentier comme élèves. Il parla de l'intérêt que Mercanton sait répandre sur son enseignement, de ses effets déjà connus, des élèves déjà formés qui se distinguent à leur tour dans les Universités étrangères, etc.

Hélas! lorsqu'il lui disait que « son avenir académique s'ouvrait sous de bien favorables auspices et qu'il avait le gage d'un avenir heureux », le professeur Dufournet était bien mauvais prophète.

Ensuite de la mort du professeur Struve, une place se trouvait vacante dans l'Administration des Mines et Salines de Bex. Samuel Mercanton fut appelé à remplacer l'ancien titulaire, le 20 août 1828.

Jusque-là, le jeune professeur, n'ayant pas de situation définitive, peu payé, ayant encore à acquitter sa dette envers l'Etat, n'avait pu songer à fonder un foyer. Outre les leçons particulières, les cours supplémentaires, quelques expertises pour l'Etat, il cherche à augmenter ses ressources. La minéralogie était alors très en vogue. Il avait pendant ses études, à Freyberg surtout, recueilli un grand nombre de minéraux dont il possédait une très belle collection. Les cristaux particulièrement étaient très recherchés. Il eut l'idée d'en exposer au bazar vaudois, où ils furent mis en vente. En outre il fit de la chimie industrielle, en construisant une fabrique de vinaigre qui dut être assez importante, puisqu'il la taxe dans son contrat de mariage à quarante-cinq chars, à 80 fr. le char.

Capable maintenant d'élever une famille, il sollicite la main d'une jeune fille de Lausanne dont il connaît depuis longtemps la famille.

Caroline Masson (1806-1885) était la fille de Juste-Frédéric Masson-Ravizza, secrétaire en chef du Département militaire vaudois. Sa sœur cadette, Rosine Masson (1808-1891), fut une botaniste distinguée, collaboratrice de Louis Favrat, lequel publia une courte biographie de celle-ci dans le *Bulletin de la Société des Sciences naturelles* de 1892. Elle légua son herbier au Musée botanique de Lausanne.

Caroline Masson avait reçu de son père une éducation très soignée. Intellectuelle, dessinatrice de talent, elle avait un peu voyagé ; son père l'avait emmenée aux lacs italiens et elle séjourna assez longtemps aux environs de Paris où, remplissant les fonctions d'institutrice, elle devint bientôt l'amie de la famille. L'aboutissement au mariage fut une idylle par correspondance entre Lausanne et Paris.

Le mariage eut lieu en octobre 1834. Samuel Mercanton avait donc quarante ans. D'après les lettres de Caroline Mercanton on peut conclure que ce fut un ménage heureux par l'accord des époux. L'année suivante leur naquit une première fille et en 1837 une seconde. Malheureusement, si le ciel familial était au beau fixe, le ciel politique vaudois s'assombrissait.

Sous l'influence de Druey, devenu un adversaire résolu de Charles Monnard, le Grand Conseil modifia l'organisation de l'Académie. Une nouvelle loi, promulguée le 21 décembre 1837, soumettait à réélection tous les titulaires des diverses chaires. (Voir *Charles Monnard et son époque,* par Charles Schnetzler). La plupart des anciens professeurs furent confirmés. Mais l'année suivante, en 1838, Samuel Mercanton ne fut pas renommé. Il reçoit une lettre du vice-président du Conseil de l'Instruction publique — André Gindroz — qui lui annonce que le Conseil d'Etat a fixé sa pension de retraite à 1050 fr.

On peut concevoir l'état d'esprit de Samuel Mercanton à cette nouvelle. Il a alors quarante-quatre ans, une femme et deux enfants. Il cherche à se faire une autre situation. Il s'adresse à un ancien ami de Paris, Alexandre Andryane, dont la famille possédait une fabrique. Andryane lui répond que la fabrique que son père avait augmentée considérablement a été incendiée,

perte immense qu'il n'a jamais pu réparer. Après de bons conseils qui ne coûtent rien, il termine en disant « qu'on n'est jamais si bien que dans sa patrie ». En effet, Andryane en avait fait l'expérience, lui qui fut enfermé huit ans au Spielberg avec Silvio Pellico.

Mais, le Conseil d'Etat, manquant d'un nouveau professeur de chimie, le pria de donner encore ses cours *provisoirement* en 1838-1839. Ce provisoire devait lui être insupportable, car il essaya encore pendant les vacances d'été 1839 de se procurer une nouvelle situation. Il se rendit chez un ancien condisciple, Louis Drion, directeur des forges de Schönau près de Weissenburg (Bavière rhénane d'alors). Il semblerait qu'au reçu d'une lettre de sa femme lui annonçant que l'Académie venait encore de le rappeler pour une année, il renonça à ses projets d'expatriation. Néanmoins, il y avait eu dans le corps académique des oppositions pour l'ouverture d'un cours de chimie!

Ce qui certainement le retint le plus fortement dans le pays, ce fut la perspective annoncée par sa femme durant son séjour dans la Sarre, de l'achat d'une maison. Le papa Masson avançait l'argent. On pourrait ainsi, comme beaucoup de familles de professeurs à Lausanne, « tenir des pensionnaires » et assurer son avenir et le pain de sa famille.

La visite à son ami Drion, à Schönau, n'était cependant pas le seul but du professeur Mercanton. Il croyait avoir découvert un nouveau corps chimique et désirait aller à Giessen visiter le célèbre professeur Liebig (1803-1873) et lui présenter le résultat de ses travaux. Il avait aussi fait part de sa découverte à Fournet, célèbre minéralogiste et géologue français (1801-1869). Ce dernier n'est pas d'accord avec lui et sa femme le console de son désappointement ; elle ne doute pas qu'il n'ait beaucoup à s'applaudir d'avoir visité la première école de chimie du monde. « Cela doit te consoler de toutes les avanies et sottises de nos chers compatriotes. Oublie-les, fais provision de bon sang, d'heureuse philosophie et n'oublie jamais la bonne Providence ».

Le proverbe qui prétend que pour tuer son chien, on dit qu'il est enragé, paraît avoir joué un certain rôle dans la disgrâce de Jean-Samuel auprès de ses compatriotes. On essayait de le démolir, en accusant son cours de chimie de n'être pas à la hauteur de la science.

Et cependant un de ses élèves qui avait suivi les cours des premiers professeurs de Berlin et de Heidelberg, affirmait que le cours de Mercanton était aussi complet que ceux de ces messieurs et parfaitement suffisant pour les études chimiques des futurs médecins.

D'où venaient ces attaques? Il ne faisait pas de politique. Aussi ne le trouvait-on pas assez chaud pour le régime politique d'alors? Ami de F.-C. de la Harpe, de Charles Monnard, on ne le lui pardonnait probablement pas.

La maison acquise fut celle des Curtat. Démolie lors de la construction des grands escaliers au sud du bâtiment de Rumine, elle bordait la place de la Madeleine, où se trouve la statue de L. Ruchonnet. Sa face nord faisait vis-à-vis à l'école supérieure des filles, ancienne maison de Pierre Viret, Elle possédait un petit jardin et à angle obtus une petite maison, où ont vécu des générations d'étudiants dont quelques-uns vivent encore et doivent s'en souvenir.

Le 15 octobre 1840, le gouvernement charge de nouveau Samuel Mercanton de donner son cours de chimie. Traitement: 1800 fr. Le 20 mai 1841, sa femme lui donne un fils. Et, autre satisfaction, il est chargé de représenter l'Etat pour régulariser la cession par ce dernier d'une parcelle de terrain à la Commune de Lausanne pour un magasin de sel à Ouchy. Puis, en octobre de la même année 1841, le syndic de Lausanne lui annonce que la Municipalité l'a nommé directeur de l'Ecole moyenne, *provisoirement* pour deux ans. Quoique toujours provisoire, il accepte volontiers cette tâche. F.-C. de la Harpe avait fait un don de 4000 fr. pour la fondation de cette école, qui devient plus tard l'Ecole industrielle et maintenant le Collège scientifique. Dans le compte rendu de la fête du Centenaire de cette école, on lit: « Elle eut pour directeur un homme remarquable, Samuel Mercanton ».

En 1843, le syndic Dapples confirme sa nomination de directeur, cette fois sans limite de temps et il ajoute: « Comme marque de reconnaissance pour les peines que vous avez prises afin que les cours ne fussent pas interrompus, la Municipalité me charge de vous transmettre le bon ci-inclus de cent francs ».

La République est-elle vraiment ingrate? Hélas! les événements le furent, car l'Ecole moyenne dut fermer ses portes de

1847 à 1848. Mais par contre on le rappelle à l'Académie. Il semble bien que de 1841 à 1846 il n'y eut aucun cours de chimie à l'Académie. Une nouvelle loi sur l'Instruction publique du 12 novembre 1846 a réintroduit l'enseignement de la chimie et on fait de nouveau et *prosisoirement* appel à Samuel Mercanton pour cette discipline. Il est bien obligé d'accepter, puisque l'Ecole moyenne a fermé ses portes et que de nouveau il peut reprendre son laboratoire et son cours préféré. En 1847, il est de nouveau chargé de l'enseignement de la chimie. A la réception d'une nouvelle nomination de *professeur extraordinaire* pour l'année 1849-1850, il finit par écrire au Conseil d'Etat le 29 août 1849 :

Appelé seulement d'année en année à desservir la chaire de chimie et de minéralogie, puis-je entreprendre des travaux de longue haleine, comme le sont la plupart des travaux chimiques, alors que je suis dans la crainte de ne pouvoir les continuer ? D'un autre côté, cette position précaire ne nuit-elle pas à la confiance que les étudiants doivent avoir dans un maître qui peut être révoqué d'un moment à l'autre ?

Dans sa lettre, il rappelle ses longs services — depuis 1820 — et c'est pour servir son pays à la demande de MM. Pidou et Monod qu'il n'a pas hésité à sacrifier les avantages qu'il aurait pu trouver à l'étranger à sa sortie de l'Ecole polytechnique.

Aujourd'hui — continue-t-il — après plus de vingt-cinq ans de service, je n'ai fait aucune économie, quoique j'aie vécu d'une manière irréprochable. Aussi longtemps que j'ai joui des bénéfices d'une retraite honorable et que j'ai été directeur de l'Ecole moyenne, je n'ai eu aucune raison de vous demander de me réintégrer dans ma place de professeur, puisque mon avenir était assuré. Mais aujourd'hui qu'il n'en est plus ainsi, je viens vous prier de prendre en considération les justes réclamations que j'ai l'honneur de vous adresser et de sortir ainsi un père de famille (il avait alors quatre enfants) d'une position que je considère comme des plus affreuses. En me rendant le titre de *professeur ordinaire* qui m'a été enlevé injustement par vos prédécesseurs, l'Etat ne fera aucun sacrifice pécuniaire, car à ma retraite qui est de 1050 fr., il n'ajoute que 750 fr., somme qui n'est pas même suffisante pour salarier un maître qui ne serait chargé que d'une des trois branches de mon enseignement pour lesquelles il y a le plus souvent trois professeurs distincts.

Les étudiants prirent aussi fait et cause pour leur professeur et envoyèrent une adresse au Conseil de l'Instruction publique pour solliciter de l'Etat sa nomination définitive.

La réponse du Conseil d'Etat du 28 septembre 1849, signée Blanchenay (1800-1884) en lui envoyant de l'eau bénite de Cour, se retranche derrière la loi du 12 novembre 1846, qui a réduit à sept le nombre des professeurs de la Faculté des lettres et des sciences. Le règlement pour l'Académie, dans la répartition qu'il a faite des divers enseignements a dû réunir en une seule chaire les diverses branches des sciences physiques :

Or, du moment que vous n'offrez pas, Monsieur, d'enseigner la physique, vous conférer le titre de professeur ordinaire pour la chimie et la minéralogie, serait diviser en plusieurs chaires, contrairement au règlement, des branches que les dispositions de la loi ont forcé de réunir. — D'après cela et tout en rendant justice au zèle et au dévouement que vous avez montrés dans votre enseignement, ainsi qu'à votre attachement à votre pays et aux principes qui sont aujourd'hui son code constitutionnel, le Conseil d'Etat n'a pu, à son regret, accéder au vœu que vous lui exprimiez.

Dura lex sed lex! Pas besoin de commentaires. — Il eut cependant un petit rayon de soleil le 19 avril 1850, en recevant une lettre de la Commission scolaire de Lausanne qui lui demandait de se charger de l'enseignement de la chimie à l'Ecole moyenne, à raison de quatre heures par semaine, traitement 400 fr. Ayant été le premier directeur de cette école qui l'intéressait beaucoup, il accepte. Mais il n'est pas au bout de ses peines. La période révolutionnaire n'est pas terminée, elle a ses répercussions sur les individus. L'instruction publique est en pleine réorganisation. On a modifié la loi sur l'école normale en juin 1849. Il faut un professeur de sciences naturelles pour l'instruction des futurs instituteurs. On offre la place à Samuel Mercanton qui n'est que professeur provisoire à l'Académie.

On lui offre 1500 fr. par an et il doit enseigner non seulement la chimie, la physique pour laquelle il n'est pas suffisamment préparé, mais encore la zoologie et la botanique, sciences dont il ne s'est jamais occupé. Ensuite de ses demandes, on lui accorda 1800 fr.

Quant à l'enseignement prévu de toutes les branches des sciences naturelles, qu'il estime ne pouvoir dominer à son âge, où la mémoire n'est pas si fraîche, on lui répond que :

N'étant appelé à donner des leçons de botanique et de zoologie à l'école normale que pendant l'année scolaire 1851-1852, vous avez tout le temps de vous préparer durant l'année courante pour y donner un cours élémentaire sur ces deux branches de l'enseignement qui vous est confié et qui relèvent de votre place. Dans le cas où vous croiriez ne pas remplir cette tâche, vous voudrez bien informer notre Conseil, qui demandera des directions à cet égard au Conseil d'Etat.

4 octobre 1850

(signé) DELARAGEAZ.

On ne peut être plus aimable et compréhensif! C'était à prendre ou à laisser. S'il refusait, il risquait de perdre et sa place de professeur extraordinaire révocable et la nouvelle place d'instituteur qu'on lui offrait et qui assurait la sécurité pour ses vieux jours. Il accepta donc, non sans combat et lutte de conscience. Comme on ne lui demandait qu'un enseignement élémentaire, on fit taire ses scrupules de donner un enseignement insuffisant dans des branches, à lui jusqu'alors inconnues. Mais étant d'une conscience à toute épreuve, il se mit résolument à l'étude de la botanique et secondé par sa femme, il fit des planches aquarellées d'un beau dessin où il explique aux futurs régents l'anatomie et la physiologie de la plante. Il sut intéresser ses élèves, plus d'un que nous connûmes parlaient encore avec respect des leçons de leur vieux professeur.

Il cessa ses leçons à l'Académie le 20 octobre 1851 et fut installé en novembre 1851 à l'Ecole normale. Nous possédons ses discours d'installation, l'un pour les futurs régents, l'autre pour « ces demoiselles de l'Ecole normale ». Il leur parle de la foudre et surtout de l'électricité et prophétiquement il dit :

Rien ne semble s'opposer à ce que l'élément terrible ne soit utilisé un jour comme source abondante de lumière à l'usage de tous.

En 1855 il eut encore une satisfaction — il n'en eut pas beaucoup dans sa vie : Il fut choisi par le Conseil de la jeune Ecole polytechnique fédérale (à Zurich) comme examinateur pour les sciences naturelles. Il fit des expertises géologiques

et géotechniques pour des concessions de mines, de houillères. Il reçut des remerciements du Conseil d'Etat en 1856 pour une expertise du Tunnel de la Barre, où se montraient des suintements d'eau. Entouré de sa femme relativement encore jeune et de deux de ses filles restées célibataires, Jean-Samuel Mercanton eut une vieillesse plus assurée et moins précaire que son âge mûr. Son prestige auprès de sa famille était grand. Il avait gardé de ses jeunes années, passées en France, une urbanité toute française et nombreux étaient ses amis parmi les hommes marquants de l'époque. Non pas les politiciens qu'il n'aimait pas beaucoup et qui le lui rendirent peut-être?

Il enseigna à l'Ecole normale jusqu'en 1869. Il avait alors soixante-quinze ans. Dans une lettre du 17 avril 1869, le Département de l'instruction publique le remercie pour les longs et loyaux services qu'il a rendus au pays dans le corps enseignant:

Le Conseil d'Etat sait apprécier tout le zèle et le dévouement que vous avez apportés à votre tâche pendant la durée de vos fonctions. Le Conseil d'Etat a décidé que la pension qui *vous avait été accordée en 1838* et qui s'élève à 1050 fr. anciens, commencerait de nouveau à courir dès le 1er juillet prochain.

(signé) RUCHONNET.

Cette pension! Quel rôle a-t-elle joué pendant plus de trente ans!

C'est la dernière pièce officielle. Mit-elle un baume sur ses blessures d'amour-propre? C'est ce que nous ne saurons jamais.

Jouissant d'une excellente santé, il fut rarement malade. Rien ne faisait prévoir une fin proche. On le trouva mort dans son lit le 28 janvier 1871. Il a dû succomber sans souffrances à une hémorragie cérébrale. Il avait soixante-seize ans et demi. — Très bonapartiste de cœur il avait réclamé et obtenu la médaille de Sainte-Hélène. Mort la veille même de la reddition de Paris, il n'a pas eu ce dernier chagrin.

Dr FÉLIX MERCANTON.